



N°2023-06-004

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE RISOUL

COMMUNE  
DE

RISOUL

### ARRETE REGLEMENTANT LA PRATIQUE

### DU VELO TOUT TERRAIN (VTT) SUR LA COMMUNE DE RISOUL

**Le Maire de RISOUL,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1, L2212-2 et suivants ;

**VU** la délibération de la Communauté de Communes du Guillemois et du Queyras n°00166 du CC du 13 avril 2017 définissant les sentiers d'intérêt communautaire ;

**VU** l'article R 610-6 du Code Pénal ;

**VU** la Norme AFNOR NF 52 110 ;

**VU** l'avis de la Commission de sécurité du 29 Juin 2023 ;

**CONSIDERANT** le développement de la pratique du VTT sur le territoire communal de Risoul ;

**CONSIDERANT** que certains itinéraires peuvent être simultanément empruntés par des pratiquants de VTT, des promeneurs, des engins motorisés ou des animaux,

**CONSIDERANT** la déclivité et la sinuosité des tracés,

**CONSIDERANT** les risques de collision qui résultent de cette situation,

**CONSIDERANT** la nécessité de réglementer cette pratique afin de garantir la sécurité publique et le respect de l'environnement sur des chemins ouverts au public ;

### **ARRETE**

#### **Article 1 : Définitions des parcours VTT**

##### **1. Risoul VTT Camp**

L'ensemble des itinéraires et des parcours initiés par la commune de Risoul est rassemblé sous l'appellation « Risoul VTT Camp ».

Les parcours sont proposés en amont et en aval de la station jusqu'au Plan de Phasy.

L'ensemble des itinéraires et parcours utilise la charte graphique créée spécifiquement pour le Risoul VTT Camp. L'ensemble des circuits est accessible par les remontées mécaniques de Risoul (pour les circuits en amont de la station).



### 1-1 Les parcours « cross country »

Les parcours « cross country » sont des itinéraires balisés, ils ne sont pas réservés exclusivement à la pratique VTT. Ils sont de dénivelés globalement négatifs ou en boucle.

### 1-2 Les parcours de descente (DH)

Les parcours de descente sont des itinéraires balisés, balisés sécurité, réservés à la pratique VTT de descente. 4 parcours sont identifiés comme tels :

- Easy Flow
- Big ride
- Family Fun
- Family kids

### 1-3 Les sentiers d'intérêt communautaire

#### 1-3-1 Les Parcours Enduro desservis par les remontées mécaniques :

Il s'agit d'itinéraires balisés moyennement descendant réservés à la pratique du VTT :

- Red Line
- Blueberries

#### 1-3-2 Les Parcours Enduro partagés

Les sentiers d'intérêt communautaire sont des itinéraires de randonnée pédestre et de vélo tout terrain VTT relevant de la compétence de la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras (CCGQ) en matière d'entretien, de balisage et pour lesquels la CCGQ assure une communication spécifique via une carte papier et des outils numériques :

- le site internet et l'appli [www.cheminsdesparcs.fr](http://www.cheminsdesparcs.fr) (édités par les Parcs naturels régionaux de la Région)
- [www.alpesrando.net](http://www.alpesrando.net) (nouveau site dédié à la randonnée du Département et de l'Agence de Développement Economique et Touristique des Hautes-Alpes).

Les circuits VTT d'intérêt communautaire sont tous intégrés au sein du site VTT labélisé par la Fédération Française de Cyclisme (site VTT-FFC du Guillestrois-Queyras).

Les itinéraires passant en totalité ou en partie sur le périmètre de la commune de Risoul sont les suivants :

- La Forêt de Risoul (boucle)
- Le Lac du Pré du Laus (aller-retour)
- La Crête du Penon
- Razis (boucle)
- Panacelle (boucle)
- Le Tour du Guillestrois (boucle et variante)



## **Article 2 : Classement des parcours « Risoul VTT Camp ».**

Les parcours sont classés selon leur niveau de difficultés techniques et en fonction de leurs tracés topographiques (dénivelée, distance, mouvement de terrain, etc...) à savoir :

Parcours vert : parcours très facile

Parcours bleu : facile

Parcours rouge : parcours difficile

La charte graphique du Risoul VTT Camp reprend ces couleurs sur le terrain. Tous les pratiquants sont invités à prendre connaissance de ces informations avant d'entreprendre un itinéraire.

## **Article 3 : Balisage et signalétique**

Le balisage sur le terrain permet aux pratiquants de se repérer et de connaître la difficulté des parcours en appui avec d'autres documents (cartes remise gratuitement à l'office du tourisme).

Le balisage de Risoul VTT Camp se construit par :

- Des lames directionnelles qui reprennent les codes couleurs de difficulté
- De la rubalise et de la corde élastique qui délimitent certaines parties des parcours
- Des panneaux d'information (danger, infos particulières)
- Tracé GPS, téléchargeable sur le site Risoul.com
- Armature de panneaux d'affichage avec QR Code

Le balisage communautaire des circuits VTT relève de la charte de balisage et de difficulté de la FFC. Les sentiers sont signalés sur le terrain par des balises en PVC avec le pictogramme de la FFC (un triangle et deux cercle) :

- Pictogramme de couleur rouge pour les tours de plusieurs jours ou traversées.
- Pictogramme de couleur marron pour les itinéraires de 1h à 1 journée, avec une numérotation selon la couleur de difficulté :
  - o Parcours vert : très facile
  - o Parcours bleu : facile
  - o Parcours rouge : difficile
  - o Parcours noir : très difficile

Ce pictogramme peut être repris également sur les lames directionnelles jaunes sur les circuits communautaires (conformément à la Charte de balisage des activités de randonnée du Département des Hautes-Alpes) sur les tronçons communs ou lors d'intersections avec des itinéraires de randonnée pédestre également de compétence communautaire.

Le balisage répond aux objectifs suivants :

- Mieux sécuriser et encadrer la pratique
- Faciliter les déplacements



- Informer les pratiquants (prescription particulière sur le pastoralisme, danger, zone naturelle de protection, etc ...)

Le dispositif signalétique Risoul VTT Camp est opérationnel uniquement pendant la saison estivale.

#### **Article 4 : Interdictions**

Il est interdit à toute personne physique ou morale de modifier et/ou de dégrader les éléments constituant la signalétique des parcours ainsi que les itinéraires eux-mêmes sous peine de poursuite.

Il est interdit de cheminer dans le sens contraire de la direction des parcours.

Les prescriptions rencontrées sur les parcours doivent être respectées sous peine de poursuite (pastoralisme, respect des consignes de sécurité, itinéraires partagés, dangers, etc.).

#### **Article 5 : Obligations et recommandations**

Les pratiquants doivent suivre les recommandations de sécurité indiquées sur la carte Risoul VTT Camp (difficultés, équipement, consignes de sécurité, numéros d'alerte 112 - 15).

Le matériel permettant la pratique du VTT doit être en bon état de fonctionnement et ne présenter aucun danger tant pour son utilisateur que pour les tiers.

Les pratiquants doivent être munis des équipements de sécurité conformément à la réglementation de la fédération délégataire.

Les pratiquants devront veiller à ne pas créer de danger pour eux-mêmes ou pour les autres utilisateurs en adoptant un comportement prudent et responsable en maîtrisant leur vitesse.

Ils devront notamment tenir compte de la difficulté du parcours, de la configuration des lieux et de leurs capacités techniques et physiques.

Les pratiquants doivent en outre consulter le bulletin météo affiché quotidiennement à l'Office du tourisme.

#### **Article 6 : Organisation des secours**

En cas de besoins les secours sont assurés par le SDIS et le Secours en montagne.

Les bike-patrols rattachés à l'Office de tourisme disposent des qualifications de secouristes. Ils sont en relation avec le gestionnaire des remontées mécaniques, les services de la Commune et le SDIS.

Leurs missions n'ont pas trait à l'organisation des secours. Ils peuvent néanmoins intervenir à la demande du SDIS et/ou du Secours en montagne pour aider et optimiser un secours en renseignant les interlocuteurs engagés sur un secours.



### **Article 7 : Sanctions**

Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

### **Article 8 : arrêté antérieur**

Le présent arrêté annule et remplace tout arrêté municipal antérieur réglementant la pratique du VTT et notamment l'arrêté n°2021-07-010 du 29 juillet 2021.

### **Article 9 : publication**

Le présent arrêté qui sera publié et affiché aux emplacements habituels.

### **Article 10 : Transmission**

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes,

Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Guillestre,

Monsieur le Directeur départemental du SDIS,

Le PGHM,

La CRS montagne,

Monsieur le Directeur de la SEM SGATRIS,

Monsieur le Directeur de site de la société Risoul LABELLEMONTAGNE,

Madame la Responsable de la police municipale,

Monsieur le Responsable des services techniques,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras.





## Article 11 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat devant le Tribunal administratif de Marseille 22-24, rue Breteuil 13281 MARSEILLE CEDEX 06 – téléphone : 04 91 13 48 28 - télécopie : 04 91 81 13 87/89.

Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Dans cette hypothèse, le délai du recours pour excès de pouvoir est de deux mois à compter de la réponse explicite de l'auteur ou de la réponse implicite de l'auteur, laquelle intervient deux mois après le recours gracieux.

Fait à Risoul, le 30 Juin 2023

Le Maire

Régis SIMOND

### Annexes :

Itinéraires VTT

Plan des sentiers d'intérêt communautaire

Plan de balisage/quadrillage hélico accès terrestre secours Risoul











Tarifs, infos et réservations :  
www.risoul.com  
04 92 48 02 60

### CHASS-COURNIS

|             |                   |       |      |         |                  |
|-------------|-------------------|-------|------|---------|------------------|
| TRÈS FACILE | N°4 - LES NAMEAUX | 1h30* | 9km  | 670m D- | Espace Rencontre |
| FACILE      | N°5 - RYSCOURT    | 1h*   | 13km | 890m D- | Risoul 1850      |
| DIFFICILE   | N°6 - LA RISOUILL | 3h*   | 13km | 890m D- | Risoul 1850      |
|             | ORVAL             |       |      |         |                  |

ATTENTION CERTAINS DES ITINAIRES EMPANENT DES SENSIBILISATIONS ET DES PÉRIODES D

### PISENTIL - DOWHILL

|             |             |        |         |                        |
|-------------|-------------|--------|---------|------------------------|
| TRÈS FACILE | TAAVILY FRY | 2 km   | 200m D- | 15 - Clair du Vallon   |
| TRÈS FACILE | RANBLY KOPS | 2.3 km | 200m D- | R2 - Clos du Vallon    |
| FACILE      | SASO-ELLY   | 3.35km | 378m D- | 28 - Pré du loup       |
| MUVER       | SAG RODE    | 4.6km  | 700m D- | R5 - Place de la Norme |

\* Temps de descente brut approximatif à partir du panneau start.

### ENDURO - ENDOURO TRAIL

|                |                   |        |        |          |                          |
|----------------|-------------------|--------|--------|----------|--------------------------|
| FACILE         | BLUESSEY          | 18 m*  | 2.5km  | 300 m D- | R5 - Place de la Norme   |
| MUVER          | TRIO LURE         | 18 m*  | 1.8km  | 300 m D- | R5 - Place de la Norme   |
| DIFFICILE      | N°7 - LADIX TREAL | 45 m*  | 10km   | 1000m D- | Forêt Lac du Pré du Loup |
| DIFFICILE      | N°8 - BAG DNE     | 11-15* | 16km   | 1500m D- | B. de l'Homme de Pierre  |
| TRÈS DIFFICILE | N°9 - LA SOURCE   | 1850*  | 18.5km | 1500m D- | B. de l'Homme de Pierre  |

\* Temps de descente brut approximatif à partir du panneau start.

### BIENVENUE SUR NOTRE

LA base de loisirs en altitude de Risoul !  
PBI, Transat, randonnée et plus d'activités...  
\* S'inscrire R2 CLUS DU VALLON

FLASH R1 ET RETOURNE  
TOUS NOS PAGES  
R1 LAINE

LA base de loisirs en altitude de Risoul !  
PBI, Transat, randonnée et plus d'activités...  
\* S'inscrire R2 CLUS DU VALLON









